



Licenciement sans indemnité d'un salarié pour usurpation d'iden

Par **CBajot**, le **25/07/2016** à **15:23**

Bonjour,

un ami malien, travaillait en France, dans la même entreprise de nettoyage "L'île bleue" à Saint-Ouen (93) depuis le 01/01/2011. N'ayant pas de titre de séjour légal pour travailler en France, il avait pris l'identité de son cousin (même nom de famille).

L'entreprise ayant appris cette usurpation d'identité, l'a licencié le 7 juillet 2016, pour faute grave, sans indemnité, après un entretien préalable le 18 mai.

Quel recours peut-il avoir contre cette décision ?

Comment peut-il déposer un dossier de demande de carte de séjour et justifier de 5 ans de présence en France et de travail ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **25/07/2016** à **22:14**

Bonsoir,

Tout travail mérite salaire...

mais bien mal acquis ne profite jamais...

Il devra cette fois respecter la loi et malheureusement pour lui, assumer les conséquences de sa tricherie.